



NOTE D'INFORMATION

Cher(e) client(e),

Conformément à la note circulaire N°002-2020/CB/C relative au traitement des réclamations des clients des établissements assujettis au contrôle de la Commission Bancaire de l'UMOA, Orabank Togo a mis en place un ensemble de canaux dédié à la gestion de vos réclamations. Ces canaux sont supervisés par le Département Qualité de Service.

Nous nous engageons à vous apporter des réponses dans un délai maximum de 30 jours à compter de sa réception.

Canaux de réclamation disponibles :

 <p>Courrier Direction Générale Avec remise d'une décharge électronique ou papier</p>	 <p>Agences Agences Orabank Directement auprès de nos chargés de clientèle</p>	

Nous restons à votre écoute pour toute réclamation et vous remercions de votre confiance.

La Direction Générale

